



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES
289, De Villemure, 2^e étage, St-Jérôme (Qc.), J7Z 5J5
Courriel: ccsnl@qc.videotron.ca
Télécopieur : (450) 438-5869
Téléphone : (450) 438-4197



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ambulances dans les Laurentides et Lanaudière SAUVEZ DES VIES À COÛT ZÉRO

Pourquoi la population des Basses-Laurentides et Lanaudière n'a pas droit aux services ambulanciers dans les mêmes délais que celle dans les grands centres urbains? Leur santé et leur vie vaudraient-elles moins qu'à Montréal, Sherbrooke, Laval ou encore Québec?

Un retard de quelques minutes suffit pour causer à une personne en détresse des séquelles irréversibles et même la mort. Il peut entraîner une hospitalisation prolongée due à une dégradation de l'état de santé, en plus des douleurs et des souffrances inutiles! Or le temps d'accès aux services préhospitaliers d'urgence varie beaucoup d'une région à l'autre parfois du simple au double et même davantage. À plusieurs endroits, il faut ajouter près d'une dizaine de minutes et plus avant l'arrivée d'une ambulance.

Dans la région des Basses-Laurentides et Lanaudière, des équipes de paramédics sont assignées à des horaires de faction. Ils doivent être disponibles à la maison ou à la caserne 24 heures sur 24 pour une période de sept jours de travail.

Lors d'un appel, chacun des paramédics doit aussitôt quitter son domicile et se diriger vers la caserne d'ambulance, située dans un rayon de cinq minutes au plus de leur résidence. Ce délai ne tient pas compte de la circulation automobile ou du mauvais temps, comme lors de tempêtes de neige ou de verglas.

Des transformations à coût zéro...

En examinant et en revoyant les horaires de travail, le RETAQ-CSN, dans le cadre d'un exercice d'affectation annuel, a constaté qu'il est possible de transformer les horaires de faction en horaire à l'heure tel pourrait être le cas à Saint-Lin, à Sainte-Anne-des-Plaines, à Oka et à Lachute.

Le représentant syndical, Monsieur Claude Ratté, a déclaré : « **Dans un premier temps, nous avons été très surpris, l'employeur et le syndicat, de constater la possibilité de réduire le temps réponse de six à dix minutes, ce qui est énorme! en transformant les horaires de faction en horaire à l'heure et ce à coût zéro.** » Devant cette constatation, le RETAQ – CSN a contre vérifié les chiffres pour constater qu'il est possible d'améliorer le service tout en respectant les « pics » d'appel des secteurs en question.

Deux agences – deux réponses = même résultat

Le syndicat a appris que l'agence de Lanaudière dans un premier temps s'est dite très favorable au scénario proposé pour améliorer le service à St-Lin et qu'une recommandation en ce sens devrait être adressée au Ministère.

Quant à l'Agence des Laurentides, sa porte-parole Madame Claudette Larrivée a rapidement fermé la porte à toute transformation en ne se disant « **pas chaude à l'idée** ». Ainsi, l'Agence des Laurentides refuse d'améliorer le temps réponse pour les populations de Lachute, Oka et Sainte-Anne-des-Plaines.

La réponse du Ministère de la Santé et des Services sociaux

Le Ministère a répondu NON aux améliorations proposées aux agences. Le Ministère a ainsi suivi l'orientation première de l'Agence des Laurentides qui est de refuser de réduire le temps réponse. Cette position du Ministère est inacceptable.

-30-

Pour information

Claude Ratté, représentant syndical, 514-966-8011 (cellulaire)

Pierre Morabito, conseiller syndical CSN, 450-438-4196

Gilles Lapierre, conseiller syndical CSN, 450 759-3884